

AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E_5_M-DE
Reçu le 02/10/2019

VILLE DE BEAUSOLEIL



Nombre de membres

Composant le conseil : 33

En exercice : 30

Ayant pris part à la délibération : 23

Affiché le :

Référence délibération : E 5 m

Objet : Création du parc naturel et paysager de Grima.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE A 19 HEURES

L'An Deux Mil Dix Neuf, le vendredi 27 septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Gérard SPINELLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, Gérard SPINELLI, Maire, Gérard DESTEFANIS, Premier Adjoint au Maire, Georges ROSSI, Alain DUCRUET, Lucien BELLA, Martine PEREZ, Nicolas SPINELLI, Jorge GOMES, Philippe KHEMILA, Michel LEFEVRE, Adjoints au Maire, Gabrielle SINAPI, Gérard SCAVARDA, Jacques CANESTRIER, Ester PAGANI, Jacques VOYES, Laurent MALAVARD, Nadjati ADAM, Lucien PRIETO, Fabien CAPRANI, Conseillers Municipaux.

EXCUSES ET REPRESENTES :

Madame Martine KLEIN, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Georges ROSSI, Adjoint au Maire,
Madame Pascale FORT, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Philippe KHEMILA, Adjoint au Maire,
Madame Bintou DJENEPO, Conseillère Municipale, représentée par Madame PEREZ, Adjointe au Maire,
Madame Patricia VENEZIANO, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Alain DUCRUET, Adjoint au Maire.

AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E_5_M-DE

Reçu le 02/10/2019

ABSENTS :

Madame Fadile BOUFIASSA OULD EL HKIM, Conseillère Municipale,
Madame Christiane DA SILVA, Conseillère Municipale,
Monsieur Jean-Jacques GUITARD, Conseiller Municipal,
Madame Nathalie GUALANDI, Conseillère Municipale,
Monsieur André BARDIN, Conseiller Municipal,
Monsieur Yann MAURO, Conseiller Municipal,
Madame Corynne CODRON, Conseillère Municipale.

Présents : 19 / Procurations : 4 / Absents : 7

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas SPINELLI, Adjoint au Maire, ce par :

22 Voix POUR : Groupe de la Majorité,
1 Voix CONTRE : Monsieur Lucien PRIETO

~~~~~

AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E\_5\_M-DE  
Reçu le 02/10/2019



VILLE DE BEAUSOLEIL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : E 5 m

Rapporteur : Monsieur Gérard SPINELLI, Maire.

Objet : Création du parc naturel et paysager de Grima.

Dans le prolongement du projet d'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel multigénérationnel sur le site de l'ancienne carrière du secteur de Grima, la Ville souhaite initier la création du parc naturel et paysager de Grima.

Ce parc viendra s'inscrire sur le site de la forêt de Grima, localisée à l'Ouest de la Commune de Beausoleil. Il est accessible par la RD 6007 (Avenue Prince Rainier III) via le chemin de la Turbie supérieur en limite Est et par le Chemin des Révoires en limite Nord.

La Ville y est propriétaire de onze parcelles qu'elle entend dédier au projet (parcelles cadastrées Section AI Numéros 15, 17, 18, 19, 21, 23, 44, 361, 363, 371 et 443).

Par ailleurs, l'opérateur en charge de l'opération d'intérêt général précitée, souhaite en complément de son projet, en partenariat avec l'initiative municipale, dédier deux parcelles à l'aménagement de ce parc (parcelles cadastrées Section AI Numéros 364 et 374).

Forte de cette préoccupation de protection et d'aménagement du « poumon vert » que constitue le boisement de Grima, la Ville a initié une étude paysagère en vue de la création du parc.

Le cabinet « Jardins Concept », prestataire de la Collectivité, a élaboré une esquisse paysagère qui est aujourd'hui présentée à l'Assemblée Délibérante.

Il est proposée au Conseil Municipal d'approuver la création d'un parc naturel et paysager d'une emprise de 1,7 hectare dans la forêt de Grima, qui sera aménagé :

- d'espaces de repos avec tables et bancs,
- d'un parcours sportif aménagé et balisé sur une distance comprise entre 600 et 800m,
- de sentiers de découvertes de la nature qui pourront être reliés aux sentiers existants hors parc notamment au Nord.

Une petite aire de stationnement est également envisageable dans la partie basse du Parc pouvant accueillir une dizaine de voitures pour les services d'entretien du parc et pour les visiteurs.

Le projet paysager devra s'appuyer sur les lignes de force du paysage et les éléments structurants du site. Il devra prendre en compte la strate arborescente existante, les cheminements existants tout en respectant la flore et la faune.

Les espaces verts naturels et paysagers du parc seront gérés de manière écologique, de manière à répondre aux objectifs suivants :

- préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels,
- assurer la mise en sécurité incendie des espaces naturels,
- limiter les pollutions,
- gérer les ressources naturelles,
- valoriser l'identité des sites naturels,
- améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- éduquer le grand public à l'environnement.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, délibère et :

a) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de créer le parc naturel et paysager de Grima ;

b) **DECIDE** de procéder à la mise en œuvre des travaux de réalisation de cet aménagement paysager, et notamment tous travaux de débroussaillage, nettoyage, équipement et mise en valeur de la zone en vue de répondre au projet présenté dans l'esquisse paysagère annexée à la présente délibération ;

c) **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer toutes procédures, notamment de commande publique, et à demander toutes autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, ce :

A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Beausoleil, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

**Gérard SPINELLI**

AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E\_5\_M-DE  
Reçu le 02/10/2019



Commune  
de  
Beausoleil (06240)

Projet d'esquisse  
d'un parc naturel  
et paysager

lieu-dit Grima



1 rue Grimaldi  
98000 Monaco  
Tél : +377 97 70 26 40  
info@jardinsconceptmonaco.com

12 septembre 2019

**SOMMAIRE**

|                                                                                                |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>PREAMBULE</b>                                                                               | <b>P3</b>  |
| <b>PARTIE I – ETAT INITIAL</b>                                                                 | <b>P4</b>  |
| <b>1.1/ Situation et topographie</b>                                                           | <b>P4</b>  |
| <b>1.2/ Le Contexte règlementaire</b>                                                          | <b>P10</b> |
| 1.2.1/ Plan Local D'urbanisme                                                                  |            |
| 1.2.2/ Plan de Prévention des risques                                                          |            |
| 1.2.3/ Aleas retrait gonflement des argiles                                                    |            |
| 1.2.4/ Directive territoriale d'aménagements                                                   |            |
| 1.2.5/ Schéma régional de cohérence écologique de la PACA                                      |            |
| 1.2.6/ Natura 2000                                                                             |            |
| 1.2.7/ ZNIEFF                                                                                  |            |
| 1.2.8/ Les sites inscrits et classés                                                           |            |
| <b>1.3/ L'environnement paysager du site naturel de Grima au travers de l'Histoire</b>         | <b>P20</b> |
| <b>1.4/ Mise en évidence des éléments paysagers principaux</b>                                 | <b>P25</b> |
| 1.4.1/ A l'échelle du grand paysage                                                            |            |
| 1.4.2/ A l'échelle du quartier du Grima                                                        |            |
| 1.4.3/ A l'échelle du site du projet : état actuel du terrain et de son environnement immédiat |            |
| <b>1.5/ Le Contexte environnemental</b>                                                        | <b>P30</b> |
| 1.5.1/ Les habitats naturels                                                                   |            |
| 1.5.2/ La Flore                                                                                |            |
| 1.5.2/ La faune                                                                                |            |
| <b>PARTIE II – ESQUISSE DE PROJET</b>                                                          | <b>P43</b> |
| <b>2.1/ Enjeux paysagers et impacts environnementaux des espaces verts</b>                     | <b>P43</b> |
| <b>2.2/ Esquisse du projet de parc naturel et paysager de Grima</b>                            | <b>P45</b> |
| <b>2.3/ Gestion arborescente</b>                                                               | <b>P49</b> |
| <b>2.4/ Palette végétale</b>                                                                   | <b>P49</b> |
| <b>2.5/ Modalité de gestion des espaces verts naturels</b>                                     | <b>P50</b> |

AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E\_5\_M-DE

Reçu le 02/10/2019

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

#### PREAMBULE

Cette esquisse de projet s'inscrit dans le prolongement du projet, en cours d'étude, d'aménagement **d'un nouveau quartier résidentiel multigénérationnel** sur le secteur de Grima et plus particulièrement sur le site de l'ancienne carrière.

Ce projet de nouveau quartier est soumis :

- à déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité du PLU
- et donc soumis à une **évaluation environnementale**, au vu des enjeux environnementaux du secteur.

Le parc naturel et paysager de Grima vient s'inscrire en complément de ce projet.

## PARTIE I – ETAT INITIAL

1.1/ Situation et topographie

Le site d'étude, pré-senti pour accueillir un parc naturel et paysager, est localisé à l'Ouest de la commune de Beausoleil, sur le site de Grima. Il est accessible par la RD6007 (avenue Prince Rainier III) via le chemin de la Turbie supérieur en limite Est et par le chemin des Révolres en limite Nord.

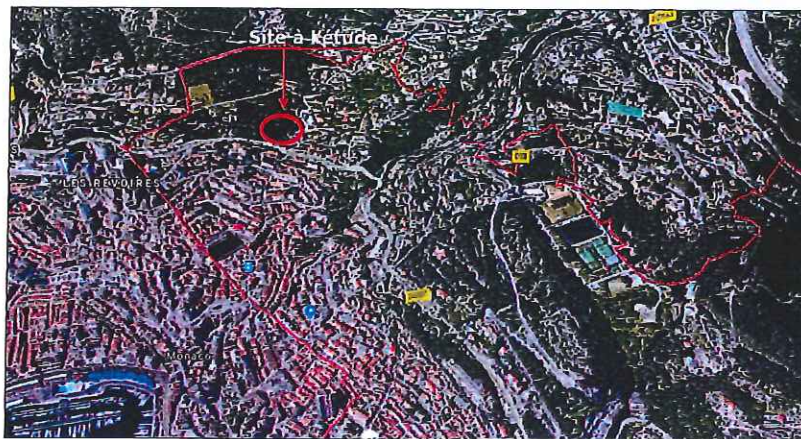


Photo aérienne

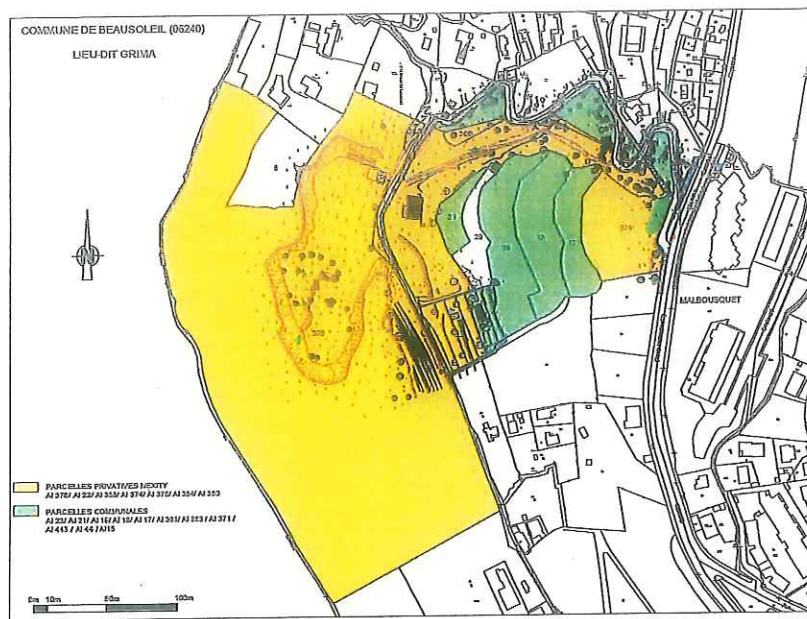
Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Il concerne plus précisément les parcelles communales suivantes :

- AI 23/ AI 21/ AI 19/ AI 18/ AI 17/ AI 361/ AI 363 / AI 371 / AI 443 / AI 44 / AI 15

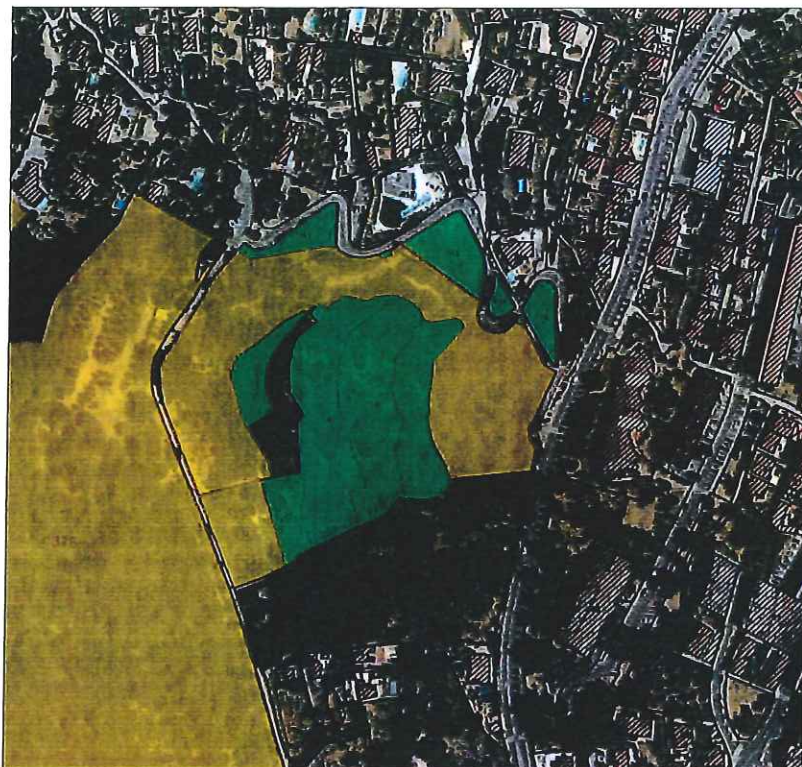
Et partiellement des parcelles privées :

- AI 374/ AI 364



Plan cadastral

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

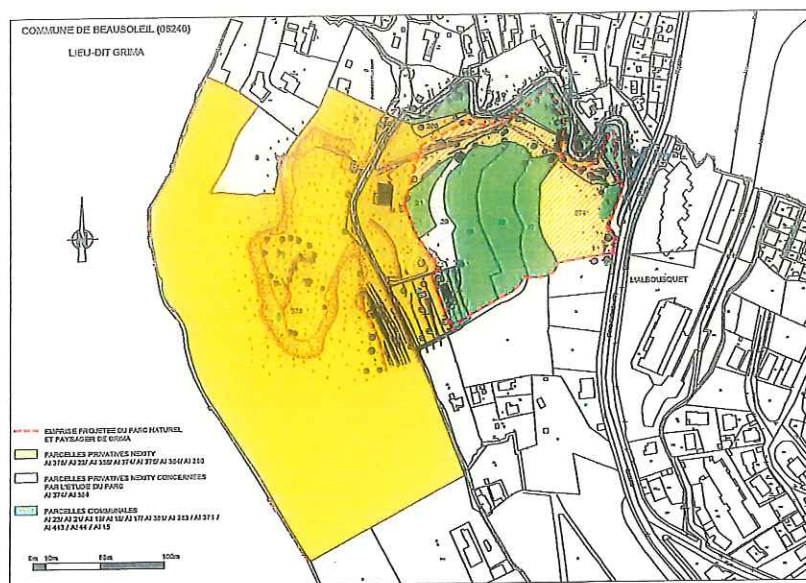


Source photo aérienne + fond cadastral IGN

|                                                                                                                            |                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="background-color: yellow; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> | PARCELLES PRIVATIVES NEXITY<br>AI 376/ AI 22/ AI 355/ AI 374/ AI 375/ AI 364/ AI 369                       |
| <span style="background-color: green; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>  | PARCELLES COMMUNALES<br>AI 23/ AI 21/ AI 19/ AI 18/ AI 17/ AI 361/ AI 363 / AI 371 / AI 443 / AI 44 / AI15 |

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Le secteur d'étude est situé en contrebas d'une ancienne carrière avec vue sur le littoral dont l'emprise accueillera un futur projet de quartier résidentiel multigénérationnel. Ce projet de nouveau quartier s'accompagnera d'un projet connexe d'aménagement de la voie d'accès depuis la RD6007 avec un recalibrage du chemin de la Turbie dans sa partie EST et de la création d'une nouvelle volerie



Le site d'étude est délimité :

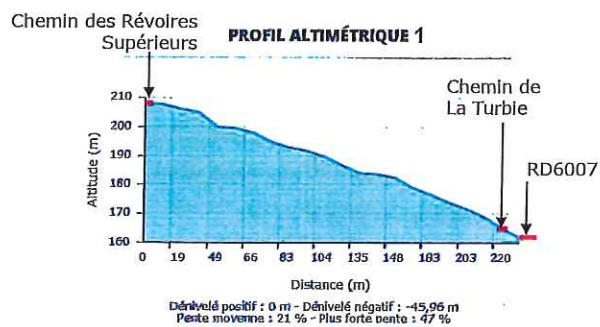
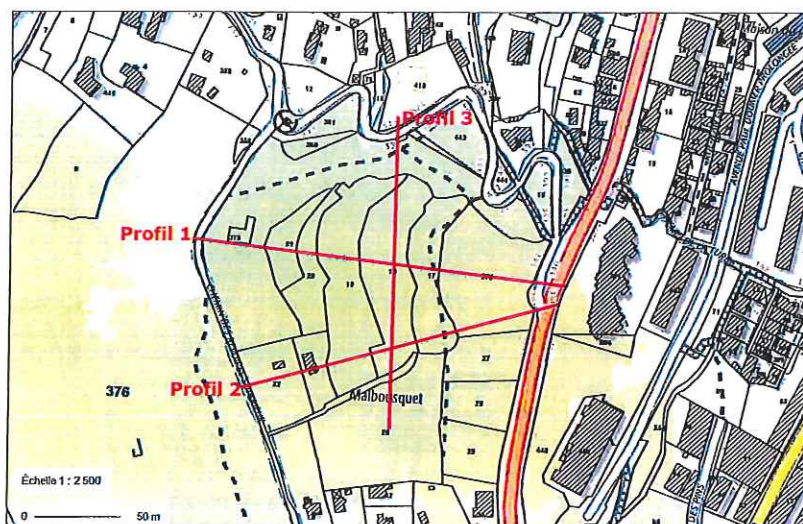
- Au Nord par le Chemin des Révoires Supérieurs,
- A l'Est par la RD6007

Au Sud, à l'Est et à l'Ouest les quartiers résidentiels sont dominants.

Au Nord, l'espace naturel caractérise le paysage.

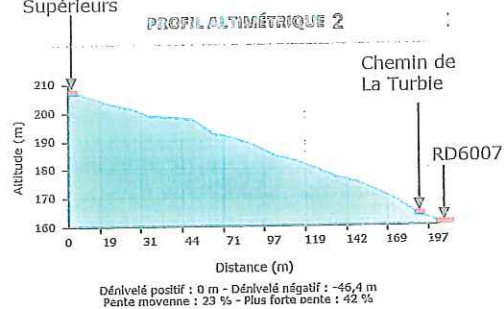
Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Le site d'étude se situe sur un coteau à une altitude moyenne comprise entre 160m et 210m. La pente moyenne entre l'amont et l'aval du terrain est comprise entre 20 et 25%

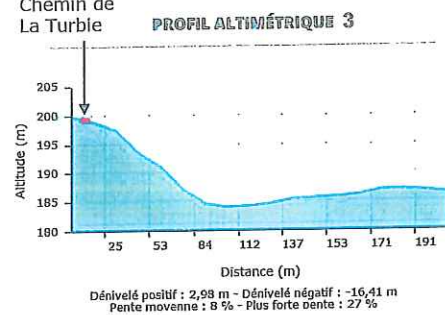


Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Chemin des Révoles  
Supérieurs

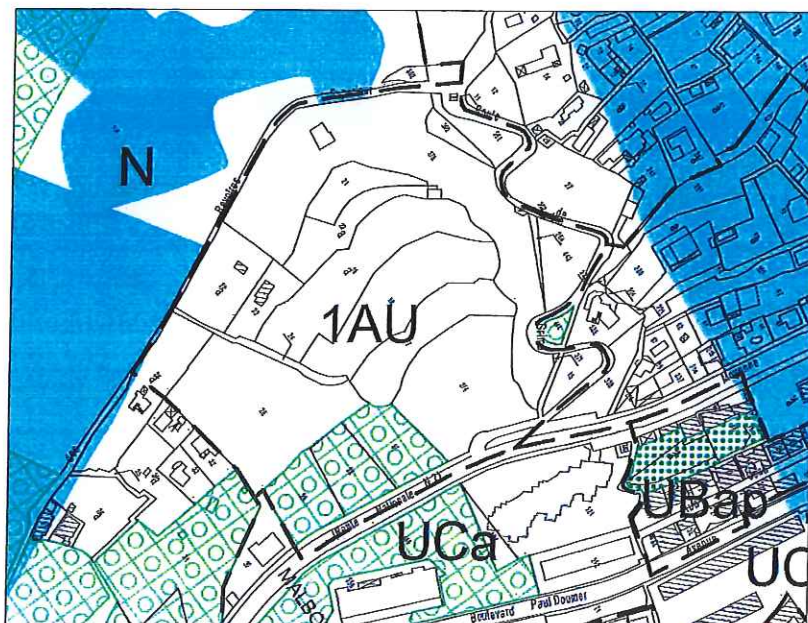


Chemin de  
La Turbie



### 1.2.1/ Etat actuel du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- L'aménagement et l'extension des constructions existantes à usage d'habitation, limitée à 20% de la surface de plancher des bâtiments existants,
- Les travaux de mise en sécurité par rapport aux risques naturels existants.

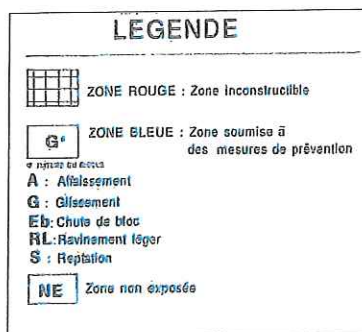
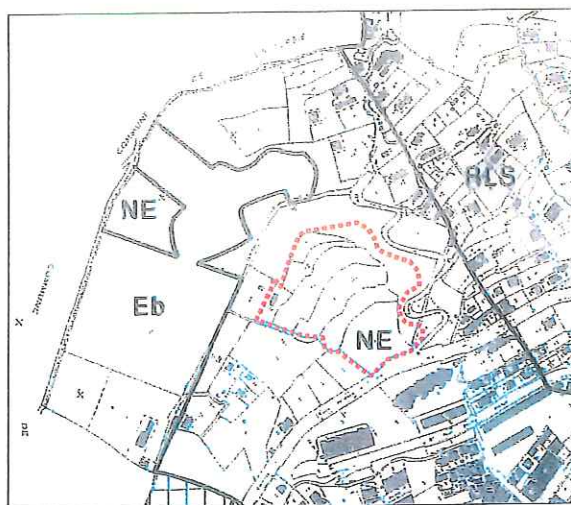


Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

1.2.2/ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) Mouvement de terrain  
approuvé le 15/05/2001

Le périmètre d'étude du site du parc naturel et paysager de Grima se situe en zone NE:  
non exposé.

Aucune contrainte concernant le risque de mouvement de terrain.

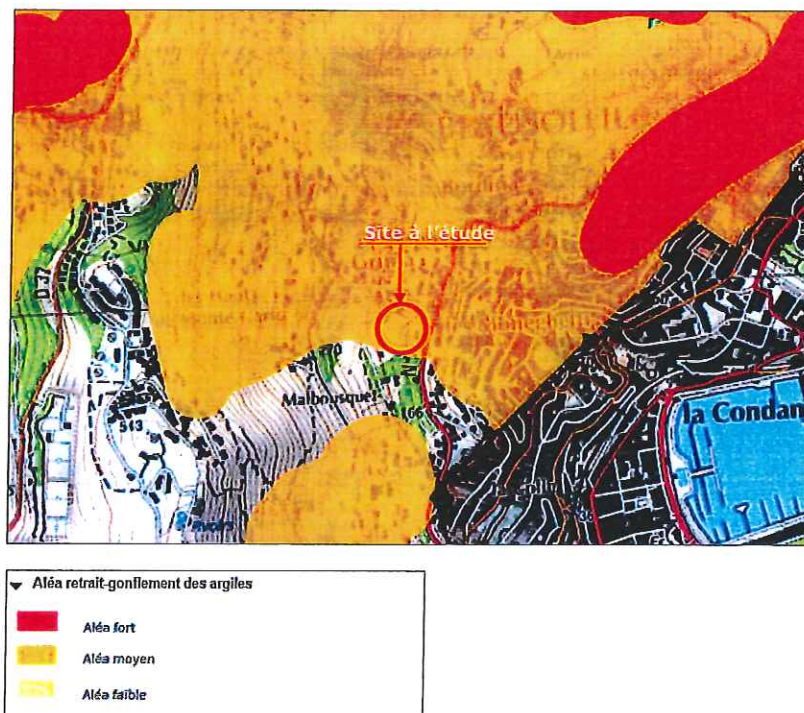


Extrait du PPR de la commune de Beausoleil

**1.2.3/ L'aléa retrait-gonflement des argiles**

Enfin, la commune de Beausoleil est aussi soumise au risque de retrait-gonflement des argiles.

Le site de Grima se situe en zone **aléa moyen au retrait-gonflement des argiles**.



Carte relative aux aléas retrait et gonflement d'argile  
(source Geo Risques- Site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire )

**1.2.4/ Directive Territoriale d'Aménagement**

(Source : DTA des Alpes-Maritimes, décembre 2003) -

La DTA des Alpes-Maritimes a été approuvée par décret interministériel en Conseil d'Etat, le 2 décembre 2003.

Elle fixe les orientations fondamentales et les principaux objectifs de l'Etat sur le département. La DTA précise également des **modalités d'application de certaines dispositions de la Loi "littoral" et de la « Loi montagne »**.

**La commune de Beausoleil appartient à la zone "Bande cotière".**

Qui occupe une place spécifique en raison de ses particularités paysagères, socio-économiques et culturelles : des caractéristiques physiques et climatiques remarquables qui ont fondé l'attractivité de la Côte d'Azur, un territoire fortement urbanisé et très

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

peuplé, un espace naturel et culturel de qualité mais bien souvent devenus des espaces résiduels du fait de leur enserrement dans l'urbanisation.

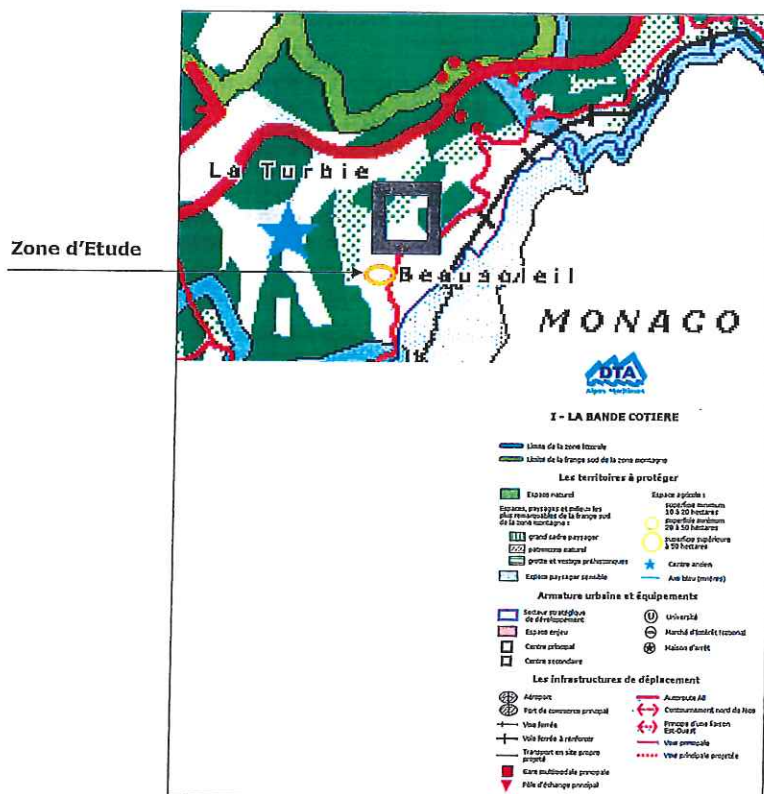
Le développement modéré attendu doit s'inscrire dans un projet d'aménagement fondé sur une gestion économe de cet espace qui traduit le principe d'équilibre entre aménagement et protection édicté à l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme et qui peut s'exprimer par une orientation de protection des principaux espaces naturels, agricoles et forestiers.

En dehors de leur intérêt propre, productif, écologique ou récréatif, ces espaces jouent un rôle essentiel dans l'urbanisation de la Bande Côtière puisqu'ils en constituent le grand cadre paysager et la structure verte interne. Ils définissent, par ailleurs, les limites de "l'étalement urbain".

**Le secteur de Grima se situe en dehors des territoires à protéger au titre de la DTA mais à proximité d'un espace naturel à préserver et d'un espace paysager sensible (à l'Ouest du périmètre d'étude relatif au projet de GRIMA).**

**Le futur Parc naturel et paysager de Grima fait partie intégrante de la ceinture verte qui limite au nord l'urbanisation beausoleilloise.**

La carte en page suivante localise le secteur de Grima au sein des secteurs à préserver au titre de la DTA.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima**1.2.5. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la PACA**  
(Source : DREAL PACA)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur est un des outils de la déclinaison régionale de l'objectif rappelé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, à savoir : construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés.

Il s'agit à terme que le territoire national soit couvert par une Trame Verte et Bleue (TVB), dont le principal atout est de pouvoir être considéré comme un outil d'aménagement du territoire.

L'un des principaux objectifs (visés à l'article L.371-1 du Code de l'Environnement) de cette Trame Verte et Bleue est de maintenir des « continuités écologiques » permettant aux espèces de se déplacer dans l'espace et dans le temps, notamment pour répondre aux évolutions à court terme (sociales et économiques) relatives aux aménagements du territoire liées à ces évolutions et à très long terme (changement climatique).

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

La réalisation de cet objectif de conservation passe par l'identification des continuités écologiques susceptibles de garantir les échanges vitaux entre populations (animales et végétales) et la proposition d'un plan d'action stratégique.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'infrastructures linéaires d'État et des collectivités.



Source DREAL PACA – Conception TINEETUDE

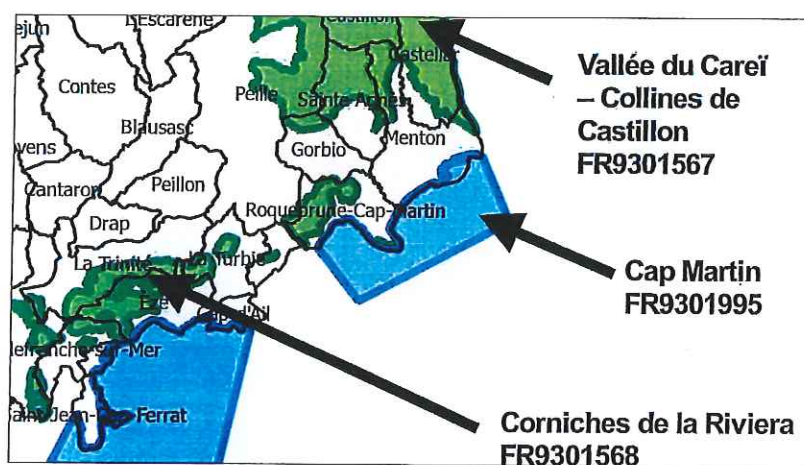
Le périmètre d'étude se situe au sein des continuités du moyen pays et dans le secteur dit « littoral » dans le SRCE.

Le projet se situe en dehors des trames présentant des enjeux, et devra prendre en compte l'état des trames vertes et bleues ainsi que les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à préserver et/ou à remettre en état.

**1.2.6/NATURA 2000**

La démarche Natura 2000 vise à créer au niveau européen un réseau de sites afin de préserver la diversité du patrimoine biologique. Ce réseau Natura 2000 a pour objet de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Concernant le site de Grima, aucun site Natura 2000 n'est concerné par le projet.



Sites Natura 2000 dans les Alpes-Maritimes

Cependant le site Natura 2000 ZSC Corniche de la Riviera (**FR901568**) situé à proximité et ayant des similitudes avec les habitats rencontrés au sein de l'aire d'étude est à une distance de 695 m.

Cette zone intègre une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaillés frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat. Milieux très remarquables de l'étage thermo-méditerranéen, très rare en France, il comprend :

- la série de végétation du Caroubier est climatique en France uniquement entre Nice et Menton.
- la Niveole de Nice, espèce rare et endémique qui concentre ici près de 70 % de ses effectifs mondiaux.
- la conservation du Phyllodactyle d'Europe (reptile) et du Speleomante ou Spelerpes de Strinati (amphibien) et de la Noctuelle des Peucedans (papillon).

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

#### 1.2.7/ ZNIEFF

Une ZNIEFF est une Zone Naturelle présentant un Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national pour le compte du Ministère de l'Environnement.

Le site d'étude sur le secteur de Grima se situe à un peu plus de 100 m de la ZNIEFF de type I « La Tête de chien ».

Les ZNIEFF de type I définissent la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional

Source Inventaire National du Patrimoine Naturel :

#### Description de la zone

La Tête de Chien est un promontoire rocheux calcaire de 500 mètres datant du Jurassique qui offre un panorama spectaculaire sur les Barres de Loubière, le Cap d'Ail et Monaco. Elle bénéficie d'un climat exceptionnellement tempéré pour les côtes méditerranéennes.

#### Flore et habitats naturels

Cette zone est un des derniers lambeaux de végétation de l'étage de végétation thermoméditerranéen en France, ici bien développé sur le versant sud, avec une végétation typique, représentée par les groupements de l'Oleo sylvestris-Ceratonion siliquae : boisements à Caroubier (*Ceratonia siliqua*) et fourrés à Euphorbe arborescente (*Euphorbia dendroidea*), où se rencontrent des éléments patrimoniaux comme la Camélée à trois coques (*Cneorum tricocon*) et la Coronille de Valence (*Coronilla valentina* subsp. *valentina*). Les falaises calcaires thermophiles sont colonisées par l'association de l'*Asplenium glandulosum*-*Campanuletum macrorrhizae*, caractérisée par la Doradille de Pétrarque (*Asplenium petrarchae*) et la Campanule à racine épaisse (*Campanula macrorrhiza*), qui abrite des espèces patrimoniales comme le Lavatère maritime (*Malva wigandii*), le Chou des montagnes (*Brassica montana*). La nivéole de Nice (*Acis nicaeensis*), endémique du littoral des Alpes maritimes, se développe préférentiellement dans les fissures de rochers. Dans les pelouses très chaudes en adret à *Brachypode* rameux (*Brachypodium retusum*) et annuelles se rencontrent l'*Atractyle* en treillis (*Atractylis cancellata*), espèce méditerranéenne ici en limite nord de son aire, et l'*Eplaire* hérissée (*Stachys ocymastrum*). Localement apparaît aux expositions fraîches la yeuseraie à frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*) du *Fraxino orni-Quercion ilicis*, type forestier en limite d'aire occidentale dans les Alpes-Maritimes. Parmi les autres éléments patrimoniaux, on peut mentionner le *Serapias* oublié (*Serapias neglecta*), la Romulée de Colonna (*Romulea columnae*) dans les poches argileuses humides en hiver, et la Sabline faux Orpin (*Moehringia sedoides*), qui est de découverte récente. La bryoflore comprend des espèces patrimoniales comme la mousse *Crossidium aberrans*, et l'hépatique *Riccia trabutiana*.

#### Faune

Un peuplement faunistique de cette zone compte 9 espèces animales d'intérêt patrimonial parmi lesquelles figurent 3 espèces déterminantes.

Les oiseaux nicheurs patrimoniaux comprennent ici le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), une espèce déterminante qui occupe les habitats rupestres (falaises), le Hibou petit-Duc (*Otus scops*), le Martinet pâle (*Apus pallidus*), nicheur probable localement, correspondant à une espèce remarquable, plutôt littorale et d'affinité méditerranéenne,

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

peu abondante et assez localisée en France et en P.A.C.A., et le Monticole bleu (*Monticola solitarius*), oiseau nicheur rupicole remarquable, d'affinité méditerranéenne, se rencontrant dans les zones de falaises et d'escarpements rocheux, les gorges, les ruines, les garrigues claires rocailleuses, jusqu'à 1 600 m. d'altitude.. L'herpétofaune locale comprend notamment le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), espèce déterminante, d'affinité méditerranéenne, affectionnant les milieux ouverts, rocailleux et ensoleillés et le Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) une espèce déterminante inscrite en catégorie « quasi-menacée » par l'UICN. Ce petit gecko nocturne affectionne particulièrement les milieux rupestres bien exposés et riches en anfractuosités et l'Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*), un gecko rare et localisé dans le sud de la France. Les amphibiens comprennent notamment le Spéléropès de Strinati (*Speleomantes strinati*), également appelé Hydromante, espèce remarquable peu abondante à répartition très localisée en région P.A.C.A., correspondant à un endémique franco italien présent en France uniquement dans deux départements (Alpes Maritimes essentiellement et Alpes de Haute Provence), recherchant les milieux humides, frais et ombragés (forêts, grottes, cavernes, éboulis) de 0 à 2 400 m. d'altitude.

Concernant les arthropodes, n'est signalée que la présence de l'ule *Pachylulus varius*, espèce remarquable de diplopodes (« mille-pattes »).



Cartographie de la Znieff type I de la « Tête de Chien »

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

2.2.3/ Les sites inscrits et classés

L'aire d'étude fait intégralement partie du site inscrit « Littoral de Nice à Menton », l'aménagement du quartier de Grima sera donc soumis à déclaration.

Paysage caractéristique du littoral méditerranéen se définissant par ses chaînes de montagnes et falaises qui surplombent la mer et ses criques, parsemé d'une végétation luxuriante.

**1.3/ L'environnement paysager du site naturel de Grima au travers de l'Histoire**

La commune de Beausoleil naît dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle est la résultante de trois événements majeurs :

- la création du complexe immobilier de la SBM et de la ville de Monte-Carlo,
- l'immigration massive de la population piémontaise fuyant la misère,
- l'amorce et le développement de la spéculation immobilière.

Le décret de création de la commune de Beausoleil est signé le 10 avril 1904.

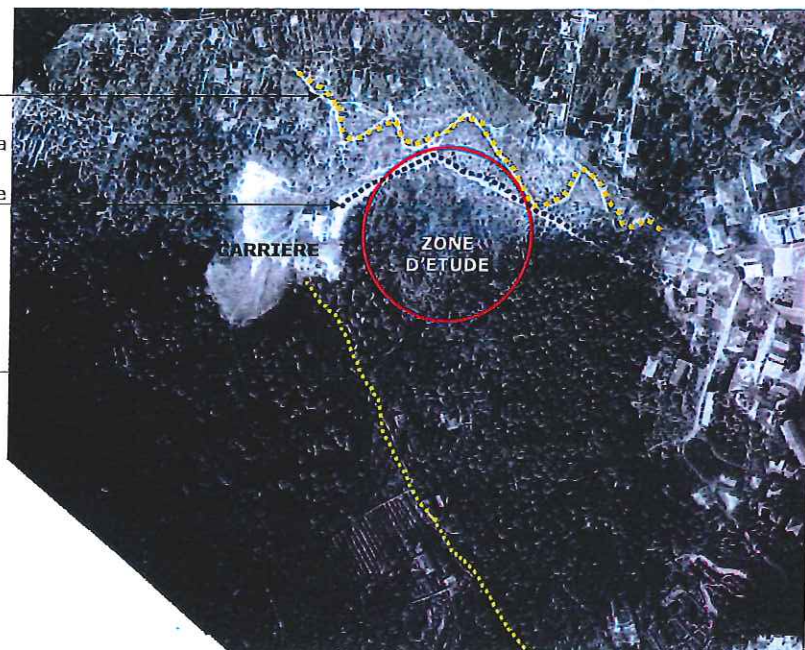
Ainsi au cours de l'histoire, le paysage de la Commune de Beausoleil s'est continuellement remodelé suite notamment à la croissance démographique et urbaine, à la déprise agricole et au développement de réseaux de transport.

Le secteur de Grima a connu une évolution dès les prémices des travaux sur Monte-Carlo avec l'ouverture de la carrière de Grima. Cependant comme le montre les photos aériennes du secteur d'étude prises entre 1930 à nos jours, la forêt de Grima, notamment à l'Ouest et au Sud de la carrière, a peu été impactée par l'urbanisation. Une zone naturelle a toujours été maintenue.

Ch. De la  
Turbie

Voie  
interne à la  
carrière :  
Grémallière

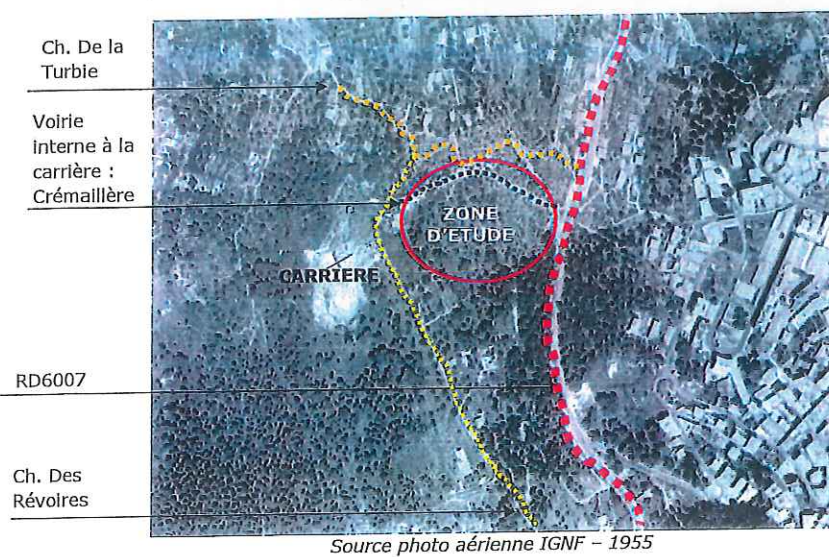
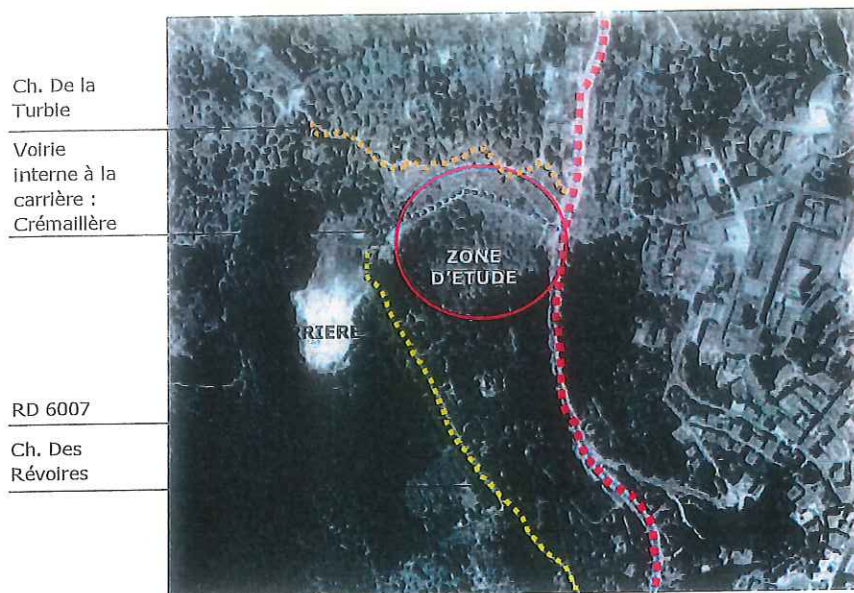
Ch. Des  
Révolres  
(sentier)



Source photo aérienne IGNF - 1930

En 1930 la carrière est encore active, la zone d'étude montre un parcellaire relativement naturel. On distingue quelques restanques et des bosquets d'arbres.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

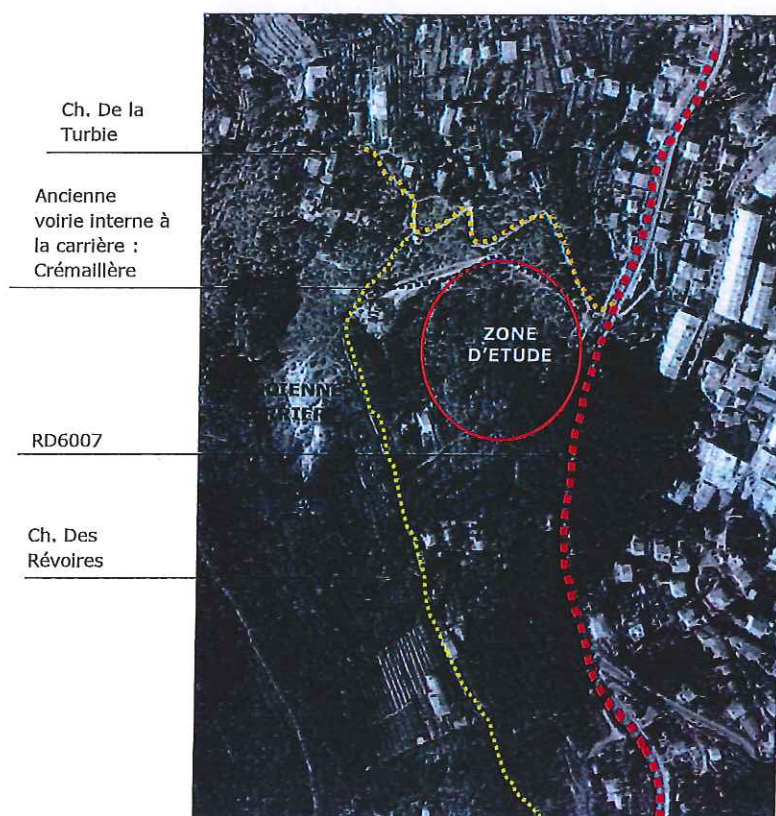


Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Les congés payés acquis dans les années 30, les axes vers le sud attirent désormais des milliers, puis des millions de vacanciers. La N7 relie Paris à Menton, à la frontière italienne.

La N7 devient la mythique route des vacances dans les années 50-60.

Aujourd'hui connue sous le nom de RD 6007, cette dernière coupe en 2 la forêt de Grima. La zone d'étude reste naturelle. Les arbres sont éparés.



Source photo aérienne IGNF - 1965

Avec la fermeture de la carrière, la zone d'étude le site d'étude se reboise d'une végétation naturelle spontanée de pins, chênes, lentisques... que l'on connaît aujourd'hui.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

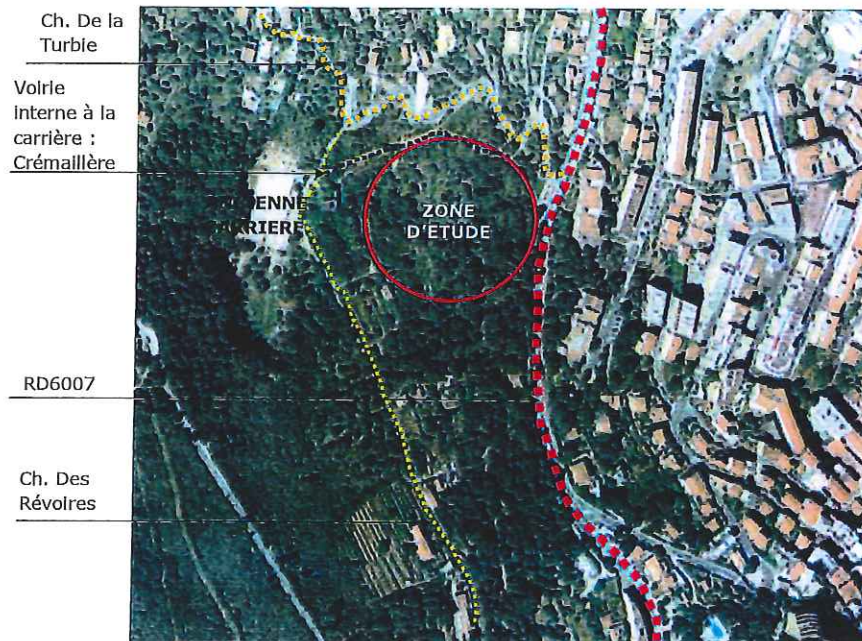


Source photo aérienne IGNF - 1974

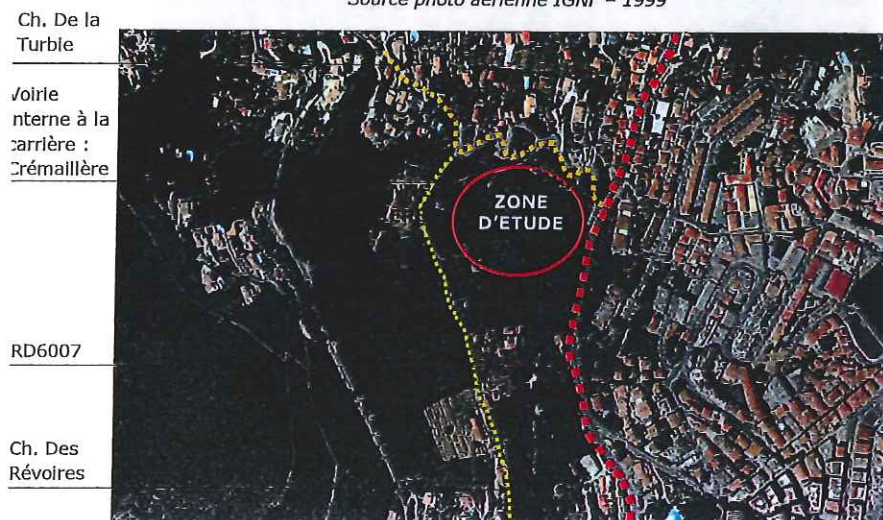


Source photo aérienne IGNF - 1986

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima



Source photo aérienne IGNF – 1999



Source photo aérienne IGNF – 2006-2010

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Aujourd'hui la commune de Beausoleil se caractérise par une densité urbaine dense en son centre. Mais elle dévoile également une ceinture verte et de grands espaces naturels (Forêt de Grima, vallons, Mont des Mules) et paysagers (parc du Devens, jardins des zones pavillonnaires) au Nord de son territoire traversés par des petits chemins, qui incitent le visiteur à la promenade et à la pratique sportive (marche, vélo, course à pied...).

1.4/ Mise en évidence des éléments paysagers principaux1.4.1/ A l'échelle du grand paysage

Le site s'inscrit doublement dans le grand paysage du littoral de l'Est méditerranéen avec :

- un fond de scène montagneux naturel se prolongeant jusqu'au site de la Tête de Chien



*vue du site d'étude depuis la mer*

Le site d'implantation du parc naturel et paysager participe à l'amorce aval de ce fond de scène montagneux naturel

- une ouverture sur la mer  
Le site de Grima offre des point de vues panoramiques et/ou cadrés sur le littoral



*Point de vue sur la pointe du Cap de Roquebrune Cap-Martin depuis le site d'étude*

#### 1.4.2/ A l'échelle du quartier du Grima

Le quartier de Grima marque l'entrée Ouest de la commune de Beausoleil.  
La forêt de Grima en est un de son élément naturel principal.



*Vue depuis l'intersection de la Bretelle du Centre et de la RD6007*

1.4.3/ A l'échelle du site du projet : état actuel du terrain et de son environnement immédiat

Aujourd'hui le site d'étude est totalement boisé. Il est composé d'une strate arborescente naturelle de pins d'Alep et de quelques pins maritimes. On y trouve également des chênes verts et pubescents ainsi que quelques oliviers sur des restanques partiellement effondrées.

Le sous-bois est dense et quasiment impraticable excepté par les sangliers qui tracent des passages.



une végétation dense



ancienne restanque



olivier

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

On garde cependant la trace de quelques cheminements qui peuvent être les prémices de sentiers de randonnées et de quelques clairières qui pourront être aménagées en espaces de repos.



Zone de clairière



Zone de clairière



cheminement existant

A noter qu'un relevé topographique sur la zone d'étude est nécessaire dans la zone d'étude afin de relever précisément l'emplacement des restanques, des cheminements existants et des arbres existants afin de préciser le projet du futur Parc.

AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E\_5\_M-DE

Reçu le 02/10/2019

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima



**1.5/ Le Contexte environnemental**

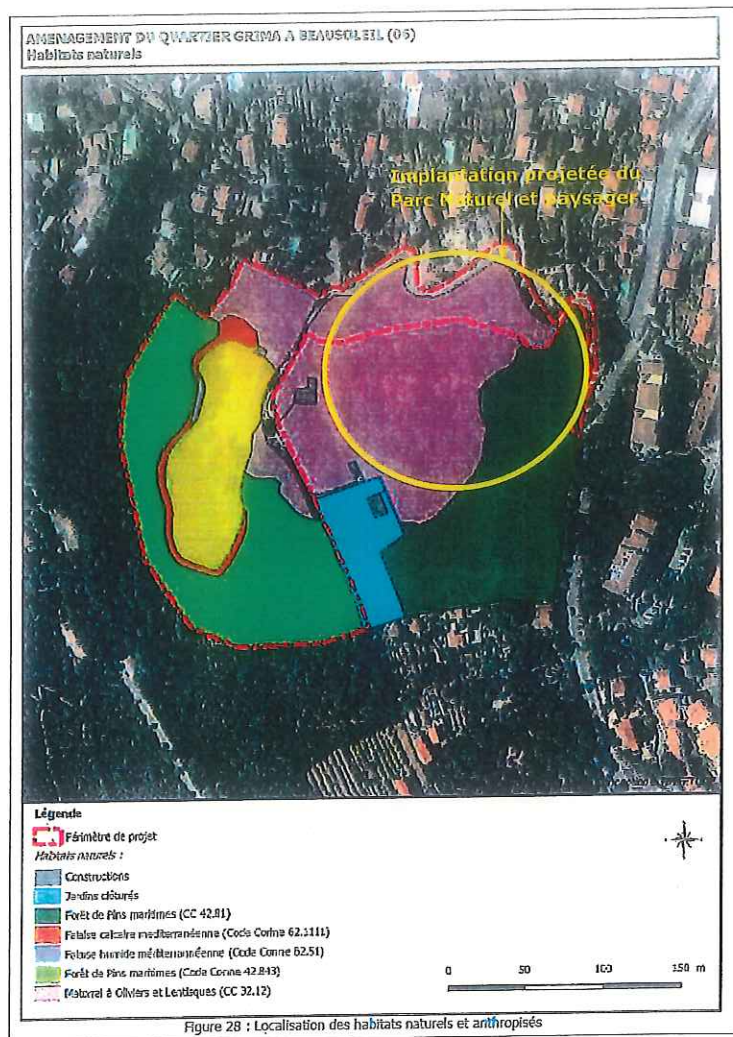
L'analyse environnementale du site d'étude s'appuie sur l'Etude Environnementale - état initial de l'environnement effectuée, le bureau d'étude TINEETUDE INGENIERIE, dans le cadre de la Déclaration de Projet du nouveau projet « Aménagement du quartier Grima- Construction d'une résidence Multigénérationnelle ».

L'étude de relevé faunistique et floristique a été réalisée par BUROTIKA, elle est relative aux investigations poursuivies de l'automne 2018 à l'été 2019).

**1.5.1/ Les habitats naturels**

Dominant la RD6007, et en limite avec la commune de La Turbie, le site projet se décompose globalement en deux secteurs différents, séparés par une voie communale. Deux principaux habitats naturels ont été identifiés dans la zone d'implantation du futur parc naturel et paysager de Grima :

- **Matorral à Oliviers et Lentisques** (Code CORINE 32.12). Une vaste partie médiane du site projet est organisée en restanques, qui sont dominées par la strate arbustive composée principalement d'oliviers et de lentisques. Le milieu est relativement ouvert, avec de nombreuses placettes, où on retrouve une pelouse calcaire. Celle-ci présente un cortège floristique classique, telle la Violette odorante, la vesce cultivée, le liodent, le millepertuis, la grande pervenche, Himantoglossum robertianum. L'ouverture de ces milieux est visiblement entretenue, du fait de l'élagage récent de plusieurs massifs d'arbustes.
- **Forêt de Pins maritimes** (Code CORINE 42.81). En bordure de la RD6007, un boisement de pins maritimes est présent sur le site projet. De beaux et imposants sujets sont à remarquer, de même que des chablis plus ou moins récents. La faible densité de ce boisement laisse la place à des strates arbustive et herbacée classiques pour cet étage de végétation. On y trouve entre autres le lentisque, quelques petits oliviers, et du genêt.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

1.5.2/ La Flore

Aucune des espèces floristique protégée n'a été contactée au sein de l'emprise du projet lors des investigations.

En revanche, en limite du périmètre de projet, 2 espèces sont réglementées seulement pour la cueillette. Elles sont présentes, mais leurs réglementations ne concernent que leurs cueillettes.



*Euphorbia spinosa*



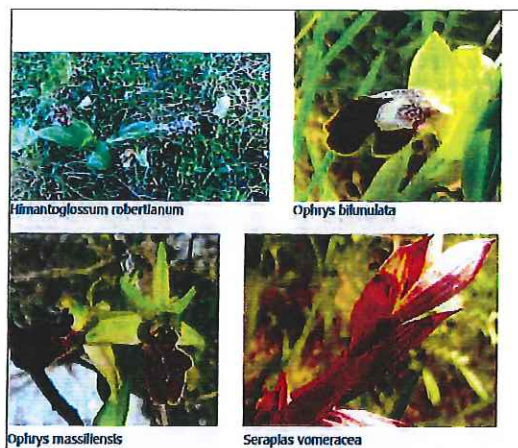
*Dianthus godronianus* Jord., 1855.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

**Concernant les orchidées :**

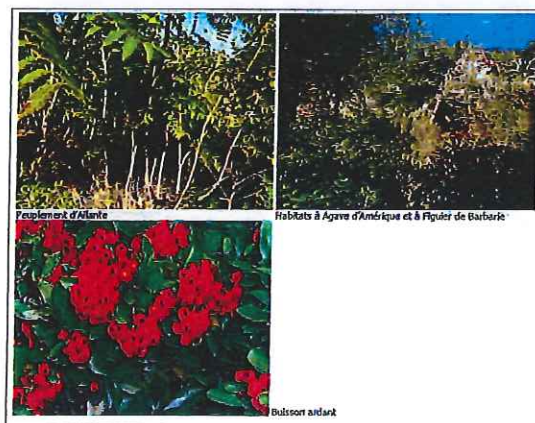
La Flore remarquable du terrain de Grima est représentée par 4 espèces. Parmi ces 4 espèces, aucune n'est protégée ou patrimoniale, mais *Ophrys massiliensis* est en voie de raréfaction dans les Alpes- Maritimes et sa préservation est conseillée. La géo localisation de l'ensemble des stations doit permettre une mise en défens éventuelle de la station d'*Ophrys massiliensis*.

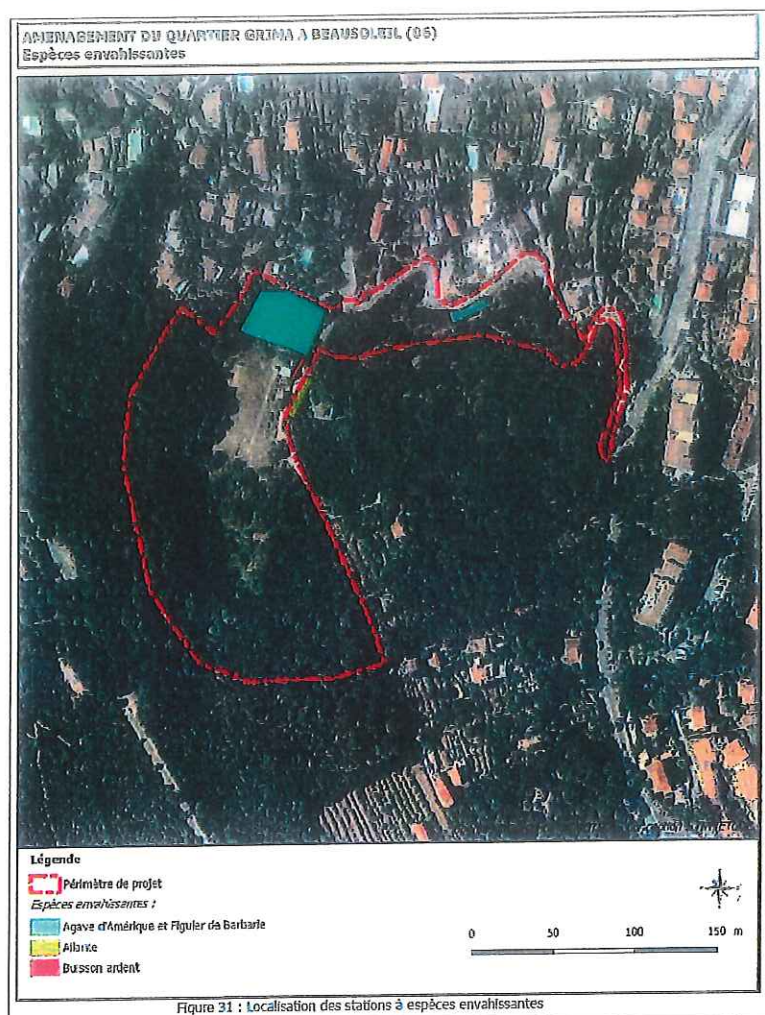


**Concernant les espèces envahissantes et exotiques :**

Un autre enjeu a été identifié concernant les espèces floristiques envahissantes ou exotiques (EEE). De nombreuses espèces ont été identifiées dans ou proches des zones à défricher, et afin de favoriser certaines espèces patrimoniales, il peut être envisagé une intervention de portée très ciblée sur les espèces les plus problématiques à titre de mesure compensatoire, permettant de favoriser la biodiversité du secteur.

- Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916 - Faux vernis du Japon
- Pyracantha coccinea M.Roem., 1847 - Buisson ardent
- Agave americana L., 1753 - Agave d'Amérique
- Opuntia ficus-indica (L.) Mill., 1768 - Figulier de Barbarie



Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

**1.5.3/ La Faune**

***La faune protégée ou patrimoniale sur le secteur de Grima ou aux abords pouvant subir un impact potentiel de par la nature du projet se compose de :***

- 1 espèce de mammifère terrestre, l'Écureuil roux,
- 3 espèces de chiroptères dont au moins 2 fréquentent l'Aire d'étude, et 1 gîte sur le site de Grima,
- 53 espèces d'oiseaux, dont 34 fréquentent l'Aire d'étude, et 17 nichent sur le site de Grima,
- 1 espèce d'amphibien,
- 4 espèces de reptiles, toutes fréquentent l'Aire d'étude,
- 1 espèce d'insecte patrimonial,
- 1 espèce de mollusque terrestre patrimonial.

**Parmi l'avifaune**, au moins 70 espèces supplémentaires pour la plupart protégées, sont signalées par SILENE ou la LPO à proximité de Grima dans la période des années 1988-2018. **Il s'agit uniquement d'espèces en passage migratoire. Leurs enjeux sont donc FAIBLES.**

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

#### Les reptiles

4 espèces protégées de reptiles dont une remarquables sont présentes au sein de l'aire d'étude.

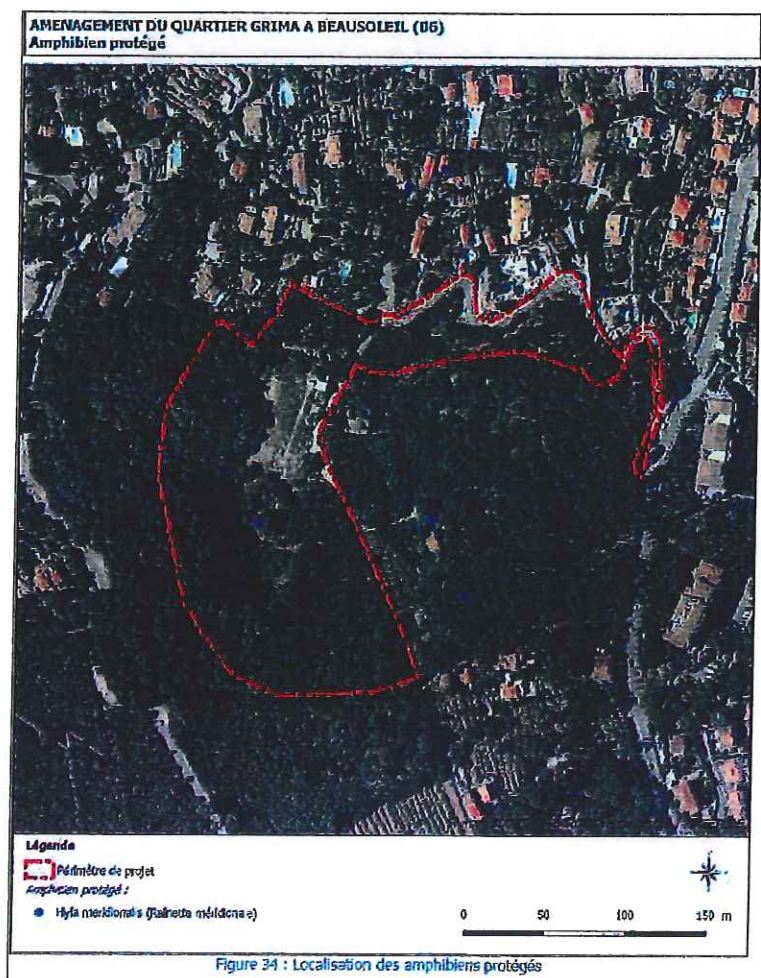
Il convient donc de préserver les divers points d'eau



**Les amphibiens**

1 espèce protégée d'amphibien est présente au sein de l'aire d'étude

Cette espèce est omniprésente, y compris sous les pierres les souches hors milieu humide. On la trouve dans la partie sud du terrain d'implantation du bâtiment. L'enjeu est jugé moyen au vu des habitats ne présentant pas de zone humide favorable à leur reproduction.



*Les insectes*

Les inventaires des insectes sur l'aire d'étude indiquent la présence d'une espèce d'intérêt patrimonial : Scolitantides orion Azure des Orpins

L'espèce affectionne les carrières et les murets ou sa plante-hôte, les Orpins du genre Sedum, trouve des milieux favorables à leur croissance sur les falaises. La chenille est soignée par les fourmis des espèces Tapinoma erraticum, Camponotus vagus et Camponotus aethiops. Sa biologie complexe rend l'espèce vulnérable aux travaux envisagés. L'espèce est éteinte ou menacée dans certaines régions françaises, mais elle est en préoccupation mineure en Paca. L'enjeu est qualifié de fort notamment au niveau des habitats favorables à cette espèce.

*Les mammifères*

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Plusieurs espèces de mammifères fréquentent le territoire. Parmi elles, certaines sont protégées au niveau national : **4 espèces** sont protégées.

- **Rongeurs**  
Sclurus vulgaris Ecureuil roux
- **Chiroptères**  
Rhinolophus ferrumequinum Grand rhinolophe  
Rhinolophus hipposideros Petit Rhinolophe  
Tadarida teniotis Molosse de Cestoni

AMENAGEMENT DU QUARTIER GRIMA A BEAUSOLEIL (06)  
Mammifères protégés



Figure 26 : Localisation des mammifères protégés et de leurs habitats favorables

*Les Oiseaux*

Les inventaires ont permis de recenser 34 espèces dont 2 déterminantes et 8 remarquables, 17 espèces nicheuses sur le site ou aux abords, dont 1 en Liste rouge En Danger :

- **Strigiformes**  
Otus scops Hibou petit-duc
- **Passeriformes**  
Certhia brachydactyla Grimpereau des jardins  
Cyanistes caeruleus Mesange bleue  
Erithacus rubecula Rougegorge familier  
Lophophanes cristatus Mesange huppée  
Parus major Mesange charbonnière  
Regulus ignicapilla Roitelet à triple bandeau  
Serinus serinus Serin cini -  
Sylvia atricapilla Fauvette à tête noire  
Turdus merula Merle noir
- **Piciformes**  
Dendrocopos major Pic épeiche Picus viridis Pic vert

Le Code de l'Environnement interdit la destruction des espèces protégées et pour toute dérogation, un dossier spécifique auprès du Conseil National de la Protection de la Nature doit être élaboré. La signification écologique de ces espèces ne peut être ignorée et constitue un argument majeur pour leur conservation.



Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

## PARTIE II - ESQUISSE DE PROJET

### ATOUTS DU SITE

- Une unité de site
- La proximité du site avec des zones urbanisées,
- Un environnement naturel à préserver et à régénérer
- Une position de belvédère ouvert sur le littoral

### CONTRAINTES DU SITE

- Un public à contenir
- Une topographie contraignante

### ENJEUX/OBJECTIFS

- maintenir le fond de scène naturel qui doit permettre de valoriser les plans de perceptions sur le paysage
- retrouver des échappées visuelles sur la mer
- protéger les espaces floristiques et faunistiques (en attente d'informations)
- valoriser les cheminements piétons en créant des parcours par exemple de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel
- créer un parcours sportif
- harmoniser le mobilier de signalétique, de sécurité et d'agréments

### 2.1 Enjeux paysagers et impacts environnementaux des espaces verts

Le projet de parc naturel et paysager dépend entre autre de l'impact paysager et environnemental de ces équipements.

#### **Objectifs au niveau des enjeux paysagers**

- Le maintien du fond de scène naturel qui doit permettre de valoriser les plans de perceptions sur le paysage : échappées visuelles sur le fond de scène naturel
- maintenir les ouvertures et perspectives visuelles sur le grand paysage et notamment sur la mer
- Préserver les repères paysagers comme les boisements de pins maritimes
- créer et valoriser une continuité naturelle en limite nord de la commune
- maintenir voire renforcer les tracés des liaisons existantes
- valoriser les espaces verts, qui participeront à l'ambiance naturelle et paysagers du projet

#### **Les impacts environnementaux des espaces naturels et paysagers**

Les espaces verts naturels ou aménagés contribuent à l'absorption des rayons solaires responsables de l'effet de serre et du phénomène de « smog » dans les grandes villes. Ils contribuent aussi à la réduction de la température en ville.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

---

Ils retiennent les eaux pluviales et limitent les situations d'engorgement des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées.

Installée de façon adéquate, le long des murs ou sur les toits, la végétation peut améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (protection contre le vent en hiver, fraîcheur en été).

Les espaces verts contribuent au maillage écologique des villes, c'est-à-dire à la connexion des différentes zones « vertes » présentes en ville : parcs, jardins privés, voleries arborées... ainsi qu'à la pénétration et à la préservation d'une faune sauvage bénéfique (oiseaux, insectes pollinisateurs, ...).

Ils participent également à l'augmentation de la biomasse en milieu urbain.

De plus le jardinage biologique contribue à la réduction des déversements de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse dans l'environnement.

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

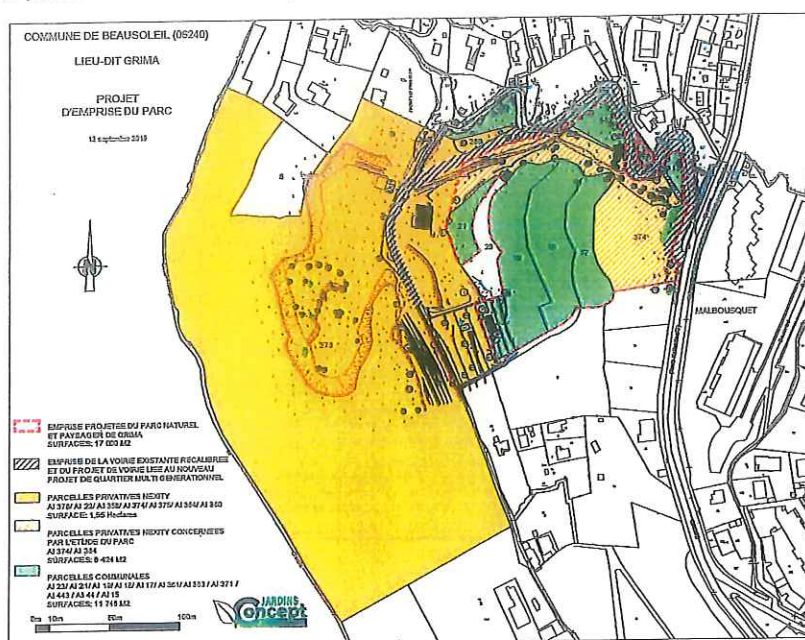
## 2.2/ Esquisse de projet du Parc naturel et Paysager de Grima

Le projet paysager devra s'appuyer sur les lignes de force du paysage et les éléments structurants du site.

Il devra prendre en compte la strate arborescente existante, les cheminements existants tout en respectant la flore et la faune.

Le projet consiste à créer un parc naturel et paysager en aménageant :

Il pourra s'inscrire dans une emprise de 1,7 hectares.

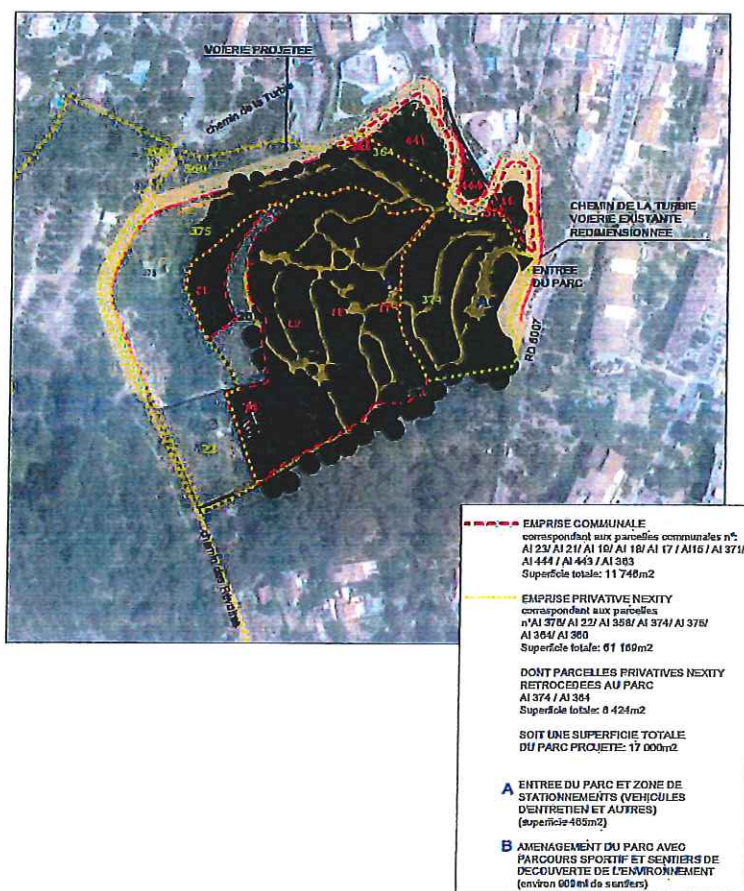


Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

Il pourra être aménagé

- d'espaces de repos avec tables et bancs
- d'un parcours sportif aménagé et ballisé sur une distance comprise entre 600 et 800m
- de sentiers de découvertes de la nature qui pourront être reliés aux sentiers existants hors parc notamment au Nord.

Une petite aire de stationnement est également envisageable dans la partie basse du Parc pouvant accueillir une dizaine de voitures pour les services d'entretien du par et pour les visiteurs.



Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima



*Espace détente*



*Espace détente*

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima

---



Espace de fitness



Parcours sportif

Commune de Beausoleil (06240)  
Projet d'Esquisse d'un parc naturel et paysager au lieu-dit Grima



*Aire de stationnement*

### 2.3/ La gestion arborescente

En préambule des travaux, un certain nombre d'arbres seront répertoriés. Selon leurs états phytosanitaires, leur qualité dans le paysage ils seront conservés, abattus ou mis en jauge et conservés en pépinières pour une future transplantation dans le projet. Une grande partie de la strate arborescente du site sera toutefois conservée. Il s'agit essentiellement de pins, d'oliviers et feuillus divers.

### 2.4/ La palette végétale

#### **UNE PALETTE VEGETALE MEDITERRANENNE ADAPTEE AU SITE ET CONDITIONS CLIMATIQUES**

Dans les espaces naturels existants, conservés, la strate arborescente pourra être complétée avec notamment des pins parasol, des chênes verts, des arbousiers... des massifs de lentisques, des cornouillers, des genêts, de myrtes et de cistes adaptés au sol et aux conditions climatiques.

#### ***La flore spontanée sera privilégiée.***

Ces espaces sont laissés à leur état naturel et devront faire l'objet d'un entretien sommaire ayant pour but de les maintenir propre (enlèvement de papiers, décharges, ...) et de permettre la mise en sécurité incendie du futur parc.

Véritable corridor écologique assurant des liaisons fonctionnelles entre les écosystèmes ou entre les différents habitats d'une espèce. Les seules actions d'entretien seront des actions ciblées de débroussaillages (plantes adventices) et d'élagage de bois morts sur la strate arborescente.

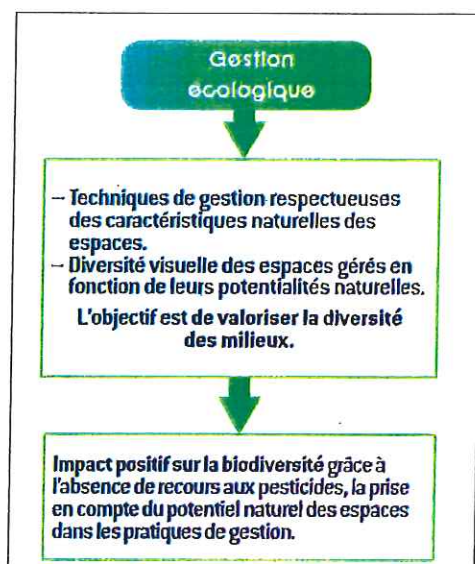
**2.5/ Modalités de gestion des espaces verts naturels**

La gestion différenciée des espaces verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable.

Plusieurs objectifs :

- **préserver et enrichir la biodiversité** des espaces naturels,
- **la mise en sécurité incendie des espaces naturels**
- **limiter les pollutions** : intrants phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,
- **gérer les ressources naturelles** : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau,...
- **valoriser l'identité des sites naturels,**
- **améliorer le cadre de vie des habitants**, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- **éduquer le grand public** à l'environnement,

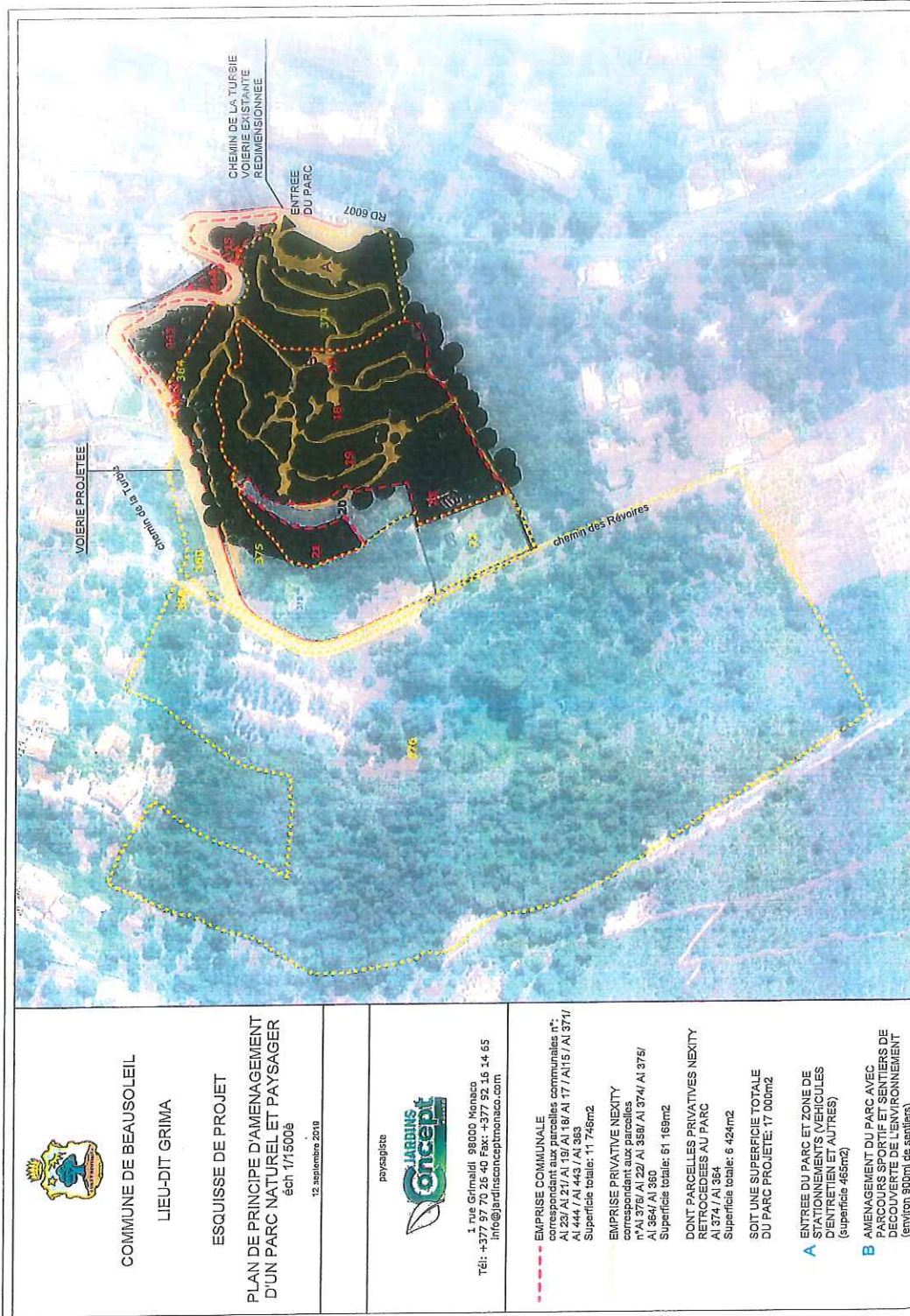
Les espaces verts naturels et paysagers du parc seront gérés de manière écologique.



AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E\_5\_M-DE

Reçu le 02/10/2019



AR PREFECTURE

006-210600128-20190927-E\_5\_M-DE

Regu le 02/10/2019